

Organe de la Fédération des Syndicats Chrétiens des Cheminols de France et des Territoires d'Outre-Mer

Rédaction et Administration 26, r. Montholon - Paris (9') Tél. TRUdaine 91-03 C. P. : Assurance-Accidente, PARIS 1500-18

LES USAGERS DE-VRONT-ILS SE MET-TRE EN GREVE POUR OBTENIR LES **MOYENS DE TRANS-**PORT QUI LEUR CONVIENNENT ?



Notre résistance aux attaques violentes menées contre la S.N.C.F. et les Cheminots n'a pas été stérile. Certes, la situation demeure grave et les ennemis acharnés du chemin de fer ne désarment pas. Cependant, nous pouvons constater que nous avons marqué des points.

L'outrance de certains adversaires du rail et l'usage malhonnête qu'ils ont fait de chiffres faux, d'affirmations mensongères et parfois même ridicules, tel l'exemple de la prime du chat de la gardebarrière « qui apporte une aide effective à la circulation » n'ont pas peu contribué à éclairer les gens de bon sens.

Les exagérations de M. PELLENC (cet homme que « La Vie Financière » nous présente comme animé d'une vertu devenue fort rare, la passion du bien public, et qui, jadis, a choisi la démission de son poste à la radiodiffusion pour n'avoir pas à s'expliquer devant un Conseil de discipline) ont conduit M. Christian PINEAU, lui-même, à une mise au point dont nous devons nous féliciter, si nous en contestons quelques passages ou en regrettons certaines lacunes.;

L'opinion publique ne suit pas aveuglément ceux qui essaient, par de coûteuses campagnes de presse, de lui faire croire à l'intérêt de la fermeture de nombreuses lignes de chemin de fer que remplacerait l'autocar aux horaires élastiques, à capacité insuffisante, à sécurité douteuse et, de surcroît, libéré de l'obligation de transpor-

De nombreuses populations ont goûté à cette expérience et leurs plaintes sont amères. On semble vouloir encore ignorer les récriminations qu'elles élèvent, mais nous prédisons un beau charivari le jour où quelques nouvelles expériences auront fait déborder la coupe.

D'autre part, la politique des timides qui, désarmés devant les difficultés financières, ne savent trouver que des solutions aussi simplistes que l'arrêt de travaux de modernisations et d'équipement indispensables au pays, commence à porter ses fruits empoisonnés.

Les crédits retirés à la construction de matériel, de machines électriques, dont nous avons absolument besoin, à l'électrification de nos lignes pour nous libérer de la servitude des importations du charbon étranger, à la construction de barrages pour la production d'une énergie électrique indispensable à une nation qui veut développer ses possibilités de production, ces crédits qu'on refuse aux \$ commes pour travailler à produire des richesses profitables à tous, il faut maintenant songer à les distribuer à \$ des milliers et des milliers de chômeurs, avec cette perspective effarante que le chômage engendre le chômage-

Nos camarades de la métallurgie, du bâtiment et d'autres professions encore ont déjà éprouvé durement les effets de cette politique des peureux. L'arrêt total ou partiel des usines de construction de matériel roulant, de locomotives électriques, d'appareils de signalisation a jeté au chômage des centaines d'ouvriers, des milliers d'autres sont menacés du même sort et nombreux sont maintenant ceux qui réclament avec nous, un peu plus d'audace et un peu plus de sagesse de la part des hommes qui tiennent en main les destinées de la nation.

Il faut rétablir les crédits imprudemment supprimés, non seulement pour éviter une aggravation du chômage qui pourrait faire naître des troubles sociaux dont la France n'a pas besoin, mais pour permettre la poursuite de travaux indispensables, si l'on veut que notre pays rattrape le retard dont il souffre et puisse lutter à égalité sur les marchés mondiaux.

Mais, sur ce point également, la vérité s'imposera. Déjà l'on s'est aperçu qu'on faisait fausse route et il a fallu rétablir des crédits supprimés hâtivement sans considération des difficultés que ces suppressions allaient entraî-

Term of the de le oblight is latter du 15 juillet relative au reclassment on the parameter of the parameter Oui, notre cause est juste et nous marquons des points.

La coordination tiendra-t-elle compte de l'opinion du public?

UNE HEUREUSE INITIATIVE DES CHEMINOTS DE BOURG

A la première réunion intersyndicale des cheminots de Bourg, pour la défense du chemin de fer, un de nos représentants avait proposé un plan d'action pour le maintien du trafic voyageur par autorail de la ligne Chalon-Bourg. Ce plan fut adopté à l'unanimité des représentants des syndicats présents C.G.T., C.F.T.C., C.G.T.-F.O., Cadres, Autonomes. Il est maintenant réalisé. Les tractations suivantes ont été effectuées : envoi d'une lettre au chef de gare de chaque établissement de la ligne Chalon-Bourg, l'invitant à remettre aux maires des municipalités desservies par leur gare une lettre aux maires des municipalités desservies par leur gare une lettre aux maires des municipalités desservies par leur gare une lettre de les priant de bien vouloir sonder lopinion de leurs administres sur la recuverture éventuelle du trafic voyageurs S.N.C.F.

Les vingt et une communes questionnées ont répondu affirmativement, énonçant leurs critiques unanimes sur l'exploitation lamentable faite par les cars Citroën, exploitation que tous apprécient comme il convient.

Un maire pose cette question : « Si en haut lieu on connaissant le

comme il convient.

Un maire pose cette question:

« Si en haut lieu on connaissat le
plaisir d'attendre un car sur la
loute, un jour de pluie, avec un
enfant sur les c'as et connaître la
c'eception de voir passer l'autobus
complet, qui ne s'arrête pas, ces
messieurs changeraient d'idée sur
la nécessité de rempacer le fer paga nécessité de rempiacer le fer pa

Réunis à Châteauroux, vingt maires des départements de l'Indre, la Vienne et l'Indre-et-Loire ont décidé de démissionner si le ministre des Transports ne faisait pas rétablir les autorails Le Blanc-Argenton, Le Blanc-Châtellerault, Le Blanc-Port-de-Pile, supprimés par le conseil supérieur des Transports.

· ·	messieurs changeraient d'idée sur la nécessité de rempiscer le fer pa. « L'Aube » du 12-7-1945.) LA DEFENSE DU CHEMIN DE FER					tagante conception qui préside à ces corder à mes colleques du Loiret et vent pratiquer des prix plus inté- à moi-même — d'attirer votre bien- les commercants de la petite ville veillante attention sur la question de Châteauneuf-sur-Loire, situés sur des lignes secondaires de la S.N.C.F. la ligne d'Orléans à Gien, recevatent, dans notre département. Le déclas- fusqu'à ces derniers temps, leurs sement de ces lignes a privé les po- marchandises et leurs parcours. Ce n'est chien d'orléans de le control de la ligne d'orléans de le control que les privé les po- marchandises et leurs cells par le relations vive- marchandises et leurs parcours. Ce n'est control de la ligison pas dans le Massif Central qu'ils	rt, ils embarrassées qu'il a données sur différents sujets. rt, ils Quant aux éloges qu'il a bien voulu décerner au personnel de la S.N.C.F., nous l'en remercions vive-
-						train. Tout se vasseit bien ; ces usa- voyageurs et marchandises) que vont concurrencer le rail, mais sur qu'il s'abstienne de certains commendes parcours faciles, avec des rous des parcours faciles, avec des rous talres sur lesquels nous ne sommes du service, et la S.N.C.F. encaissait que soient leurs avantages et les bien entretenues, comme Paris pas du tout d'accord avec lui. Nous pisceptors pas sa facon de la	
s x	Réponse à c	eux	qui	accı	usent	Aufourd'huit, et depuis le début de nombre de parlementaires et de l'expérience, dite « Étoile d'Orléans », leurs efforts — ne peuvent rempla- les trains de marchandises conttacte. Le rétablissement de ces lignes, nuent à circuler comme augurquant, par la mise en service de michelines de l'écrémage, l'opération pagne un wagon vide » et nous lui pagne un vide » et nous lui vide vide vide vide vide vide vide vid	
a }	la S.N.C.F. de se désintéresser					de la route, des transports de colis quer d'aggraver le déficit des che- de détait, même lorsque ces colis mins de fer, bien au contraire, de sont lourds et encombrants, et les donner satisfaction aux usagers et blen se dire que, pour assurer la	
- 3	Le tableau ci-dessous du chargement moyen des wagons complets du régime grâce à la réforme tarifaire de mars ordinaire démontre clairement l'amélio-ration des conditions d'utilisation du ma-					d'une aberration inexplicable, de- chargés en gare d'Orléans et sont en- Persuade que ces doléances, dont	
- } e {						gares S.N.C.F. des différentes loca- tivite et une bonne volonté auxquel- lités. Ainsi on subtilise à la S.N.C.F., reconnu le bien-fondé, ne vous trou- des recettes substantielles. Elle n'est recont pas inditiférent le vous rous rous demandons qu'elles soient les mêmes pour la route et que les mêmes pour la route et que les marchandises à transporter soient des recettes substantielles. Elle n'est recont pas inditiférent le vous rous rous des la constant de telles perfor- distributées d'une focus foutielles	
5 {	MOIS 1	1946	1947	1040	1	des trais durquels elle doit fatre face l'expression de ma haute considéra-	
t }	Janvier	15,01 15,41	15,01	1948 15,72 15,77	17,16 17,26	circulation des trains, l'entretien des claude LEMAITRE, voies que pour le personnel qu'elle Sénateur du Loiret, est obligée de maintenir dans ses Claude LEMAITRE, l'entretien des Claude LEMAITRE, port, qui sont tous nécessaires pour une bonne marche de l'économie ver la solution du problème rail-rançaise.	
, 3	Avril Mai Juin	14,98 14,91 14,94 15,09	15,07 15,04 15,08 15,49	15,74 16,07 16,24 16,20	16,97	stations pour la reconnaissance et la Maire de Châteauneuf-sur-Loire. L'écrémage, ainsi pratiqué, coûte les cheminots se sont mis en grève, c'est uniquement à cause de l'entêtement farouche de son prédécession prédécession prédécession de ami Jules MOCH qui refusait de	
e {	Juillet Août Septembre Octobre	15,40 15,55 15,45 15,32	15,08 15,26 15,70 15,74	16,53 17,19 15,87 14,82		RECLASSEMENT tenir ses propres engagements. Il semble également oublier que lors des deux autres tentatives de grèves dont les motifs politiques étaient	
- {	Novembre	15,67	15,41	16,58		LA DECISION DU 15 JUILLET NE RESOUD PAS indéniables, une grosse majorité de cheminots, suivant en cela les direc-	
é {	Moyenne	15,26	15,45	16,10		COMPLETEMENT LE PROBLEME tives de notre Fédération, a refusé de quitter son poste et que le tra- fic a pui être maintenu presque	

On peut donc conclure, que la farification du 17 mars 1947 a bien apporte, au point de vue technique, des économies substantielles à la S.N.C.F.

Celle-ci p guvent s'évaluer :

— à 8,4 % du parc effecté au trafic R.O., set 23.000 wagons, d'une veleur actuelle de 23 milliards et représentant une charge annuelle—intétét, amortissement et entretien — de l'ordre de 3.200 millions.

pondant à la remorque des wagons économisés, dont le coût de trac-tion pure serait actuellement de l'ordre de 1.800 millions.

Soit au total une économie de 5 milliards par an, qui a été obtenue dans di-minuer appréciablement le qualité du service puisque les réactions de notre clientèle ont été pratiquement insigni-

LA POPULATION EXIGE QUE CESSE L'EXPERIENCE DE L'ETOILE D'ORLEANS

PAR LA VOIX DE SES ELUS

doit pas être minimisé

Dans les causes du déficit, nos environ 40 milliards à la S.N.C.F. camarades de la C.G.T., si nous en croyons le compte rendu du Congres de la Fédération Nationale, semblent vouloir minimiser les effets de l'écrémage fait par les transporteurs routiers au détriment de la S.N.C.F.

Nous pensons, quant à nous, qu'il est, au contraire, nécessaire d'attier l'attention sur cette importante cause du déficit.

Evidemment, deux autres causes

environ 40 milliards à la S.N.C.F. par an, 40 milliards qui augmentent les profits des routiers, mais qui, finalement, contribuent à gréter les budget de la nation, en accentuant le déficit de la S.N.C.F.

Une coordination rationnelle des transports, une Société Nationale des Transports donnant à chacun ce qui doit lui revenir, et non pas une étatisation, voilà ce que nous demandons.

M. NICKMILDES

Lettre adressée au ministre des Transports, par M. Claude LeMattres, sensteuneur-leur, au sujet de la coordination du rail et de la route et de l'expérience dite « Etoile d'Orléans ».

(Extraite du journal La Républisme de fluid d'entre, en date du 23 mai 1949.)

Monsieur le Ministre, que le vous et parlement au l'expérience d'un récent entretien, que f'ai eu l'honneur d'avoir avec cous, en presence d'un certainn nombre de parlementaires et de l'expérience d'au certainn nombre de parlementaires et de l'expérience d'un récent entretien, que f'ai eu l'honneur d'avoir avec cous, en presence d'un certainn nombre de parlementaires et de l'expérience dont l'expérience d'au vouriers.

Vous avez bien voulu me faire connaître qu'il s'agissait d'une expérience dont l'échemec état fixée, et ie me souviens bien de vos paroles au debut du mois d'avril dernier.

Nous sommes à plus d'un mois de le destriment de donner aux contribuables l'expérience dont l'échemence état fixée, et ie me souviens bien de vos paroles au debut du mois d'avril dernier.

Nous sommes à plus d'un mois de le petite ville de donner aux contribuables l'expérience dont l'échemence état fixée, et ie me souviens bien de vos paroles au debut du mois d'avril dernier.

Nous sommes à plus d'un mois de le petite ville de donner aux contribuables l'et plus de viole, et voil et expérience dont l'échemence état fixée, et is me souviens bien de vos paroles, au debut du mois d'avril dernier.

Nous sommes à plus d'un mois de le petite ville de donner aux contribuables l'et plus de viole, et voil expérience dont l'es essation d'un pappillage l'et voil et voil gation de tout transporter, les mar-chandises qui rapportent comme celles qui ne rapportent pas; il s'ensuit une péréquation nécessaire entre les tarifs. Les routiers qui, eux, ont la latitude de choisir, peu-vent pratiquer des prix plus inté-ressants parce que, d'une part, ils ne prennent que des marchandises qui rapportent, et, d'autre part, ils choisissent leurs parcours. Ce n'est

cause du déficit.

Evidemment, deux autres causes sont à considérer :

1º Les prix auxquels la S.N.C.F. est obligée d'acheter les produits dont elle a besoin : fer, charbon, etc.., en regard des tarifs auxquels elle est obligée de vendre ses kilomètres et

2º La crise économique due à la sous-possonment on des travailleurs

M. NICKMILDER.

CAMPAGNE

continue

des banquets

La Fédération Nationale des Transporteurs Routiers a tenu son congrèa annuel, le 3 juilet dernier, à Biois.

La très impartiale « Nouvelle République », organe local, consacre cinq colomes de son numéro du 4 juillet pour raconter dans ses plus petits détails cette manifestation placée sous la présidence effective de M. PINEAU, ministre des Travaux publics et des Transports.

Nous ne nous arrêterons pas sur les discours des dirigeants de la Fédération routière dont le thème éssentiel était destiné à critiquer la politique gouvernementale et le projet de coordination présenté par le Conseil Supérieur des Transports dans lequel ils se sont cependant taillé la part du llon. Mais nous retiendrons le fait que M. PINEAU a plutôt fait figure d'accusé à diverses reprises au cours de cette journée si l'on veut bien considèrer la place qu'il occupe au sein du gouvernement et les explications embarrassées qu'il a données sur différents sujets.

TENOTO

ERESOUD PAS

BLEME

Les termes de cette lettre nous dispenseront d'apporter pour le moment tout autre commentaire sur la décision ministérielle.

R. MASSONNAUD.

Sipuillet relative au reclassement naie des Chemins de fer français

E a) La S.N.C.F. élaborera les mesures utiles pour assurer aux ouvriers professionnels hautement qualifiés des ateliers de modelage, de calibres ou de métrologie un niveau de primes ou veriers professionnels qualifiés classés sur l'échelle 6; (SUITE PAGE 2)

Ment farouche de son prédécesseur et ami Jules MOCH qui refusat de tenir ses propres engagements. Il semble également oublier que lors des deux autres tentatives de grèves dont les motifs politiques étalent irdéniables, une grosse majorité de cheminots, suivant en cela les directives de notre Fédération, a refusé de quitter son poste et que le tra-fic a pu être maintenu presque tenemints, suivant en cela les directives de notre Fédération, a refusé de quitter son poste et que le tra-fic a pu être maintenu presque tives de notre Fédération, a refusé de quitter son poste et que le tra-fic a pu être maintenu presque tives de notre Fédération, a refusé de quitter son poste et que le tra-fic a pu être maintenu presque tives de notre Fédération, a refusé de quitter son poste et que le tra-fic a pu être maintenu presque tives de notre Fédération, a refusé de quitter son poste et que let ra-fic a pu être maintenu presque tive de un tra-fic a pu être

Par lettre du 15 juillet 1949, le Bureau fédéral qui, après discus-ministre des Travaux publics a fait sion, a décidé d'adresser au minis-connaître à la S.N.C.F. les mesures tre une lettre lui rappelant notre ment tout autre commentaire sur qui doivent, à dater du 1er avril position et l'engageant à compléter la décision ministérielle. 1949, apporter aux cheminots leur le reclassement effectué.

Les termes de cette lettre nous dispenseront d'apporter pour le mo-ment tout autre commentaire sur qui doivent, à dater du 1er avril position et l'engageant à compléter la décision ministérielle.

R. MASSONNAUD.

dernière tranche de reclassement.

Nous publions el-dessous le texte Tableau joint à la lettre du 15 juillet relative au reclassement du tableau qui accompagne cette du personnel de la Sté Nationale des Chemins de for fermanie du personnel de la Sté Nationale des Chemins de fer français lettre. Ce tableau a été soumis au

UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS

A PROPOS DES MODIFICATIONS AU REGIME DES RETRAITES

de fir juin), la S.N.C.F. s'est adressée, à M. Christian Pineau pour lui demander certaines précisions. Nous avons jugé utile, dans ces circonstances d'écrire également au ministre, le 5 juillet, la lettre qu'on lira d'autre part et qui est suffisamment explicite par elle-même.

Des camarades impatients (combien nous les comprenons) nous ont demandé des barémes, c'est encore chose impossible à donner maintenant, toutefois nous n'y manquerons pas dès que nous aurons tous les éléments des calculs à faire.

Mais revenons aux modifications non encore commentées:

Nous en étions restés aux pensions de reversibilité.

Précisons à ce sujet que le conjoint survivant d'une fenme agent pourra maintenant prétendre à une pension de réversibilité, mals dans les conditions très restrictives fixées par la loi du 20 septembre 1948 et dont nous avons déjà eu l'occasion de parler.

Rappelons que cette pension repeut, en s'ajoutant aux ressources propres du bénéficiaire, porter celeser le u delà de 80 % du traitement fixe et de la P.F.A. d'un agent rémunéé sur la base de l'indice 100, qu'elle cesse d'être servie en cas de remariage et qu'au surplus (c'est un principe de justice et il exprice médical de la S.N.C.F. qu'au décès de sa femme, l'intéresse est atteint d'une infirmité ou maladie incurable le rendant définitivement l'apportance, mais il s'agit là d'une sons pas des que nous aurons tous les éléments des calculs à faire.

Mais revenons aux modifications non encors commentées:

Nous en étions restes aux pensions de reversibilité.

Précisons à ce sujet que le conjoint survivant d'une femme agent pourra maintenant prétendre à une pension de réversibilité, mais dans les conditions très restrictives fixées par la loi du 20 septembre 1948 et dont nous avons dejà eu l'occasion de parler.

Rappelons que cette pension ne peut, en s'ajoutant aux ressources propres du bénéficiaire, porter cellesér au delà de 80 % du traitement fixe et de la P.F.A. d'un agent rémunéré sur la base de l'indice 100, qu'elle cesse d'être service en cas de remarlage et qu'au surplus (c'est l'article 19 que nous n'avons qu'efficuré qui le précise): « Elle n'est actordée que s'il est reconnu par le service médical de la S.N.C.F. qu'au décès de sa femme, l'interesse est atteint d'une infirmité ou maladie incurable le rendant définitivement inapte au travail. »

Les restrictions, on le voit, sont d'importance, mais il s'agit là d'une mesure identique à celle prise pour les fonctionnaires et qui représente un progrès sur le passé.

ORPHELINS

Une autre disposition heureuse concerne la réversibilité payée aux orphelins, elle le sera jusqu'à l'age de 21 ans au lieu de 18 ans comme jusqu'à présent.

Nos camarades qu'intéressent tout spectalement ces questions de retraite en 1949 sur une autre base que le traitement de précialement ces questions de retraite en 1949 sur une autre base que le traitement de précise.

L. D.

Le restrictions que nous leur fournissons et que nous poursuivrons dans ce journal.

L. D.

Le restrictions que nous leur fournissons et que nous poursuivrons dans ce journal.

L. D.

Le restriction d'une de de la sur comme nous vous de straitements réclue en de vaite en de la S.N.C.F. qu'au décès de sa femme reducte de la sur l'argue et l'exile de la la loi du 20 septembre 1948 et une liquidation sur la desse des traitements réclet-une rémut praiquée si nous avons continue experience d

les.
Nous avons l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous faire part, ciaprès, des observations que nous suggère la lettre précitée, en espérant que vous voudrez bien en tentre

ou meilleures années, que dans le cas où ce mode de calcul sera pour eux plus favorable. Dans le cas contraire, il nous semble normal de traiter ces agents suivant la règle générale, c'est-a-dire : liquidation sur le dernier traitement augmenté.

Comptant que vous voudrez bien accueillir favorablement nos demandes, nous vous prions d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le Secrétaire général adjoint, Léon DELSERT.

Monsieur le Ministre.

Nous n'avons pu, le mois dernier, commenter que les principales modifications apportées à notre régime de retraites.

S'il fallait donner sur chaque article les explications suffisantes un journal tout entie n'y suffirait pas, nous reviendrons donc plusieurs fois sur ce même sujet

Depuis la lettre du 24 juin de M. le Ministre des T.P. (lettre publiée dans le « Cheminot de France » de fin juin), la S.N.C.F. s'est adressée, à M. Christian Pineau pour lui demander certaines précisions. Nous

Au authen intégrale de leurs pensions.

1. D.

Paris, le 5 juillet 1949.

Monsieur le Ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme, 246, bd Saint-Germain, Paris-T.

Nous avons eu connaissance de la lettre que vous a adressée le 24 juin Meierre TISSIER, Président du Conseil d'Administration de la S.N. C.F. (lettre D. 4813-1) relative aux modifications qui viennent d'être apportées à notre régime de retraites.

Nous avons l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous faire part, ciaprès, des observations que nous suggère la lettre préciée, en espérant que vous voudrez bien en tentre des auchement de le leurs pensions.

4 Reclassement :
Enfin, nous croyons devoir attiver votre attention sur le mécontentement de nos camarades retraités dis viberolis a vine cet subordonné à l'inscription à a été subordonné à l'inscription à une tous évidence, les intéressés auraient bénéficié d'au moins une denlier d'une leur parait injuste.

Au surplus, nous voyons la une complication très serieuse du travail qu'aura à effectuer la Caisse des Retraites et nous insistons à nouveux monsieur le Ministre, pour une révision de la question à l'effet d'accorder aux intéressés une échelle pleine plutôt qu'une demi-échelle.

rant que vous voudrez bien en tenir compte.

1º Calcul des pensions des agents dont l'emplot à bénéficie d'un reclassement plus important étant infime, nous aurons ainsi un système beaucoup plus important et ant infime, nous aurons ainsi un système beaucoup plus simple s'appliquant à la très et signifiée par votre lettre S/SN 82 grande majorité des retraités, l'applique de ne continuer à baser la pension des agents intéressés, ser la pension des agents materieres et se des économies de temps et de sur la moyenne des trois dernières continuers années, que dans le comptant que vous voudrez bien acque illeures années, que dans le consolieres de convente des cous vous voudrez bien acque illeures années, que dans le convente des cous vous voudrez bien acque illeures années, que dans le convente des agents dont l'emplot à bénéficie d'un reclassement plus important étant infime, nous aurons ainsi un système beaucoup plus simple s'appliquant à la très grande majorité des retraités, l'application pourra se jaire rapidement et permettra à la Caisse de retraites des des conomies de temps et de conomies d

Pour une revalorisation

des pensions différées

(SUITE DE LA PAGE 1)

b) Il est créé un grade de chef de brigade d'ouvriers principal classé sur l'échelle 9;

Echelle 17. — Chef de bureau de 1re classe;

Echelle 18. — Chef de bureau principal de 2° classe;

III. — GRADES DU SERVICE DE LA VOIE ET DES BATIMENTS : 8) Filière « Entretien et Travaux »:

a) Les grades de chef de canton de 2° classe (échelle 4 au 31-12-47) et de chef de canton de 1° classe (échelle 5 au 31-12-47) supprimés par l'O.G. n° 52 sont rétablis et classés respectivement sur les échelles 5 et 6. Ehelle 16. — Chef d'études administratives adjoint; b) Le grade de chef de canton principal st reclassé de l'échelle 6 à

scheiß de district (bâtiments) doirespondent pas à celles prévues pour les chefs de district (bâtiments) doivent être nommés au grade de
contrôleur adjoint (échelle 9).

9) Fillère « Equipes techniques,
Ateliers »:
Il est créé un grade de chef de brigade d'ouvriers principal classé sur l'échelle 9.

10) Fillère « Topographie et Domaine, Architecture :
Les grades de géomètre principal,
mêtreur principal, contrôleur princi
mêtreur principal, contrôleur princi-

11) Fillère « Service Electrique, Si- Echelle 15. — Chef de magasin gnalisation » :

IV. — GRADES COMMUNS A PLU- principal de 1º classe;
SIEURS SERVICES: 12) Filières « Bureaux, Etudes administratives » :

ministratives »:

a) Sont créés à titre transitoire les grades de chef de groupe de 1re classe (échelle 11) et de sous-chef de bureau de 1re classe (échelle 13); le grade de sous-chef de bureau principal est substitué au grade de sous-chef de bureau de 1re classe (échelle 14); celui de chef de bureau adjoint à celui de chef de bureau adjoint à celui de chef de bureau de 2e classe (échelle 15), celui de chef de bureau de 1re classe (échelle 16), celui de chef de bureau de 1re classe à celui de chef de bureau de 2e classe à celui de chef de bureau de 2e classe à celui de chef de bureau principal de 2e classe à celui de chef de bureau principal de 1re classe (échelle 18), et celui de chef de bureau principal de 1re classe à celui de chef de bureau principal de 1re classe (échelle 19).

Les agents qui, placés respective-

Les agents qui, placés respectivement sur les échelles 10 et 12 avant e 31 décembre 1947, s'y trouveront moore le 31 mars 1949, figureront par priorité sur les tableaux d'aptitude tablis pour les grades des échelles 11 et 13.

et 13.

Provisoirement, les agents titulaires du grade de chaf de bureau adjoint (échelle 15) devront être en nombre égal à la moitié du nombre des agents qui étalent placés sur l'échelle 14, au 31 décembre 1947. D'une manière analogue, les agents titulaires de grades des échelles 16 à 19, devront, pour chacun d'eux, être en nombre égal aux deux tiers du nombre des agents qui étalent placés sur l'échelle inférieure au 31-12-47. Dans un délai de deux ans, les gra-des des échelles 10 et 12 seront sup-primés, la hiérarchie définitive de la filière sera alors la suivante :

Echelle 11. - Chef de groupe Echelle 13. - Sous-chef de bureau Echelle 15. — Chef de bureau ad-joint ;

Echelle 16. - Chef de bureau de



VACANCES...

Nous avons adressé au ministre des Travaux publics la lettre ciaprès:

N° 15.263 D. 53.

Monsieur le Ministre des Travaux
Publics, des Transports et du
Tourisme, 246, bd S.-Germain,
Paris-7°,

Monsieur le Ministre

Nousieur le Ministre

Responde des Travaux
Publics, des Transports et du
Tourisme, 246, bd S.-Germain,
Paris-7°,

Monsieur le Ministre

Responde des Ex-cheminots qui bénéficient ou bénéficieront d'une retraite différée, ils s'en trouve
dont la situation est véritablement
lamentable, et qui supportent avec
leur famille durant de longues années les conséquences de leur depart de la S.N.C.F.

La sanction qui les poursuit s'aggrave en raison directe d'une déva-Nous avons vu le mois dernier à propos de la Mutuelle Familiale comment la mise en commun de ressources individuelles relativement modestes permettait l'attribution de secours au décès assez appréciables. La sanction qui les poursuit s'ag-grave en raison directe d'une déva-luation monétaire dont ils ne sont cependant pas responsables. Vollà un service annexe du Syndicat qui gagne à être connu, nous y reviendrons de temps à autre dans ce journal afi nque le plus grand nombre s'y intéresse.

Monsieur le Ministre,
Nous avons l'honneur d'attirer votre bieuveillante attention sur la situation faite aux cheminots titulaires d'une pension de retraite, différée (démissionnaires et révoqués)
qui ne bénéficient que d'une pension calculée sur le salaire de base,
correspondant à l'époque de leur
cessation de fonction et non majorable. Nous pensons qu'étant donné la mesure prise pour les travailleurs repris au régime général de la Sécurité sociale une amélioration de vait intervenir dans le même sens pour les ex-cheminots se trouvant dans la situation que nous vous signalons.

signalons.

Sans aller jusqu'à revendiquer une péréquation complète, nous estimons qu'on ne peut humainement sécurité sociale a décidé que, pour la détermination du salaire annuel moyen servant de base au calcul des pensions d'invalidité et de vieillesse, il serait appliqué aux salaires résultant des cotisations versées des coefficients de majoration allant de 24.5 pour les années 1930 à 1935 à 1,2 pour 1948.

Il s'agit en fait d'une péréquation des salaires servant de base au calcul des pensions et dont en sont aucunement exclus les travailleurs qui ont pu avoir l'occasion de quitter un patron pour convenance personnelle ou par congédiement.

Sans aller jusqu'à revendiquer une péréquation complète, nous estimons qu'on ne peut humainement selcule et de la la la lacture aujourd'hui des pensions et de vieillement et a base de traitement dont l'arrété de M. le Ministre du Travail reconnait qu'ils sont 24.5 jois inférieurs à ceux pratiqués actuellement et nous espérons que vous voudrez bien faire étudier une formule permettant une revalorisation raisonnable de ces pensions.

Dans cet espoir, nous vous prions de vouloir bien agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le secrétaire général adjoint,

L. DELSERT. Sans aller jusqu'à

Du Producteur au Consommateur

Au Tailleur de l'Alma

HOMMES ET DAMES - Ses complets pure laine sur mesure Deux essayagés

à partir d 9.900 france



VACANCES Partez en vacances, oui



Nous voudrions parler au jourd'hui d'une autre possibilité qui s'offre à nous, d'une autre réalisation à notre

ROUBAIX 155-157, rue de l'Alma — Télephone : 302-87 PARIS 88, r.d'Hauteville (près place La Fayette) — Tél.: PRO 33-93 BESANCON Ouvert tous les jours sauf le lundi

MANUFACTURE DE VETEMENTS POUR HOMMES ET JEUNES GENS

Sport -: SIRTEX :- Ville

ATELIER ET MAGASIN DE VENTE 6, rue du Faubourg Saint-Denis - PARIS-Xe - Métro Saint-Denis

> 7.900 fr. en tissu prigné de Roubaix Sur mesure avec 1 essayage tissu et coloris au choix - pure laine peignée de Roubaix -Prix: 12.500 fr. toutes remises déduites

5 % de remise sur lous nos vêtements confectionnés en façon 1/2, mesure sur présentation de la carte. Sur mesure pour garçonnets, prix inférieur à la confection La seule maison de Paris, qui après contrôle ait obtenu des mentio Cheminot de France, du Réveil des Wagons-Lits et du S.G.P.

cipal de 2° classe ;

c) Le grade de sous-inspecteur des Services Actifs est rétabli et classé ;

Echelle 19. — Chef de bureau principal de 1re classe ;

b) Des mesures transitoires analogues seront prises dans la filière gue seront prises dans la filière que justifie pleinement l'immensité que justifie pleinement l'immensité des besoins, tant sur le marché intérarchie sera, le 1er janvier 1951, la suivante :

Echelle 14.

C'est cela qui entraîne le ralentissement des affaires. Qu'on en revienne au plus tôt à des taux acceptables pour le consommateur et nous assisterons à une reprise d'activité que justifie pleinement l'immensité des besoins, tant sur le marché intérarchie sera, le 1er janvier 1951, la suivante :

Echelle 19. — Chef de bureau principal de 1re classe ;

Echelle 19. — Chef de bureau principal de 1re classe ;

Echelle 19. — Chef de bureau principal de 1re classe ;

Echelle 19. — Chef de bureau principal de 1re classe ;

Echelle 19. — Chef de bureau principal de 1re classe ;

Echelle 19. — Chef de bureau principal de 1re classe ;

Echelle 19. — Chef de bureau principal de 1re classe ;

Echelle 19. — Chef de bureau principal de 1re classe ;

Echelle 19. — Chef de bureau principal de 1re classe ;

Echelle 19. — Chef de bureau principal de 1re classe ;

Echelle 19. — Chef de bureau principal de 1re classe ;

Echelle 19. — Chef de bureau principal de 1re classe ;

Echelle 19. — Chef de bureau principal de 1re classe ;

Echelle 19. — Chef de bureau principal de 1re classe ;

Echelle 19. — Chef de bureau principal de 1re classe ;

Echelle 19. — Chef de bureau principal de 1re classe ;

Echelle 19. — Chef de bureau principal de 1re classe ;

Echelle 19. — Chef de bureau principal de 1re classe ;

Echelle 19. — Chef de bureau principal de 1re classe ;

Echelle 19. — Chef de bureau principal de 1re classe ;

Echelle 19. — Chef de bureau principal de 1re classe ;

Echelle 19. — Chef de bureau principal de 1re classe ;

Echelle 19. — Chef de bureau principal de 1re classe ;

Echelle 19. — Chef de bureau princ

hiérarchie sera, le ler janvier 1951, la suivante :

Echelle 11. — Agent d'études administratives ;

Echelle 13. — Agent d'études administratives principal ;

Echelle 14. — Sous-chef d'études administratives ;

Echelle 15. — Chef d'études administratives adjoint ;

Ehelle 16. — Chef d'études administratives de 2º classe ;

Echelle 17. — Chef d'études administratives de 1º classe ;

Echelle 17. — Chef d'études administratives de 1º classe ;

Echelle 17. — Chef d'études administratives de 1º classe ;

aux progrès techniques nous mênera, à plus ou moins lointaine échéance, à la nécessité de redistribuer le travail et donc à la réduction du temps

Echelle 17. — Chef d'études admi-nistratives de 1re classe ; Echelle 18. — Chef d'études administratives principal de 2e classe ;

Echelle 19. — Chef d'études administratives principal de 1^{re} classe.

Les grades de géomètre principal, métreur principal, contrôleur principal contrôleur principal d'architecture sont reclassés de l'échelle 12 à l'échelle 13.

Echelle 13. — Chef de magasin hors classe; l'échelle 15 — Chef de magasin l'échelle 15.

actuellement.

En ce qui concerne les chemins de fer, nous connaissons les graves menaces qui pésent sur notre industrie. Certes, les attaques sont menees à coup d'arguments tres souvent rétutables, il n'empêche que, dans une conjonctur. économique difficile, la situation de la S.N.C.F. ne peut être elle-même que difficile.

Pouvons-nous, dans les circonstan-Echelle 16. — Chef de magasin principal de 2º classe;

Echelle 18. — Chef de magasin général de 2º classe ; Echelle 19. — Chef de magasin général de 1re classe. c) La S.N.C.F. mettra en applica-tion de nouveaux pourcentages de répartition dans les échelles 7, 8 et

grade d'agent de surveillance.

14) Fillère « Dessin » : a) Le grade de calqueur stagiaire (échelle 5) est substitué au grade de calqueur de 2° classe, et le grade de calqueur de 1° classe; le délai moyen de nomination des calqueur stagiaires au grade de calqueur est ramené à deux ans.

b) Le grade de dessinateur princi-pal est reclassé de l'échelle 12 à 13. 15) Fillère « Réception et contrôle des fabrications » : Les grades de sous-inspecteur (ré-

ception) et de sous-inspecteur (con-trôle des fabrications) sont rétablis et classés sur l'échelle 14. Le grade d'inspecteur adjoint (fi-lière « Contrôle et Inspection ») (échelle 15) est substitué aux gra-des d'inspecteur adjoint (réception) et d'inspecteur adjoint (contrôle des fabricaions).

16) Filière « Acquisiions » : a) Il est créé un grade d'acquisi-tions adjoint classé sur l'échelle 10 ;

b) Le grade d'agent d'acquisitions est reclassé de l'échelle 10 à l'échelle 11 et célui d'agent d'acquisitions principal de l'échelle 12 à l'échelle 13. 17) Fillère « Contrôle et Inspec-

Le grade de sous - inspecteur (échelle 14) prévu à titre provisoire par l'O.G. n° 52, est maintenu à titre définitif.

Voici venue la periode des vacan-ces. Toute l'année, on y a pense, on a essayé, malgré la dureté des temps, de mettre de côté les quelques bil-lets bleus indispensables et, malheu-reusement, on n'y ait pas toujours parvenu. Car les pensions sont con-teuses et les petits trous pas chers sont blen difficiles à découvrir.

A Paris et dans les grandes agglo-mérations, on sent pourtant le besoin de s'évader, d'aller respirer le grand air, de refaire provision de pour affronter une nouvelle année

Ne croyez-vous pas, camarades, que si nous étions seulement quelques centaines à le vouloir, il serait aisé à un groupement comme le nôtre de trouver dans quelque coin de France, une maison, une propriété que nous pourrions aménager en vue d'y recevoir soit des enfants soit des ménages de cheminots et y passer, pendant la bonne saison, d'agréables séjours à des prix raisonnables.

Ce que chacun ne peut qu'imagi-ner en rêve, une collectivité peut aisément le réaliser.

Voici l'idée lancée, si nous le vou-lons l'an prochain, nous pourrons connaître ue première réalisation.

Qui veut se joindre à nous pour réaliser ce rêve ? Nous attendons de nombreuses réponses et même tou-tes les suggestions que chacun vou-dra bien nous envoyer.

L. DELSERT.

sage principal.

Toutes les nominations provoquées par l'application des mesures précédentes prendront effet du 1er avril 1949. the exploitation plus souple et plus économique, utilisant une énergie n'exigeant aucune dépense de devises étrangères. La traction Diesel apporte également, dans bien des cast une solution moins coûteuse que la locomotive vapeur.

Services centraux

Nos représentants au Comité mixte

Personnel d'exécution BOUINEAU Michel, employé au Contrôle des Recettes Marchandises (Service Commercial).
Vincent René, assistant principal de laboratoire au Laboratoire de Saint-Ouen (Service technique des I.F.) LANG Robert, EMP. 2 au Service des Approvisionnements.

Desaleux Georges, EMP. 2 au Service de la Comptabilité Générale et des Finances.

Personnel de Maitrise et des Cadres

GUENARD Félix, SCETADM, au ervice des Titres.

Serey René, contrôleur principal Service Central du Mouvement.

Service Central du Mouvement. Service des Titres.

Service des Titres.

Service Central du Mouvement.

VIOLAT François, inspecteur divisionnaire le classe au Service technique des I.F.). Legrégeois Paul, inspecteur divisionnaire lre classe à la Division des études de locomotives (Service technique M. T.).

Comité local

des Activités sociales

Que dirait-on, par exemple, d'un centre pas très éloigné de Paris, dans un charmant coin d'Ile-de-France, comme il en existe tant et où chaque semaine il serait possible de partir goûter les joies de la campagne. Où les enfants pourraient aller de temps à autre faire provision de grand air, où les jeunes gens pourraient aller s'offrir les plaisirs du camping?

Out vent se bijndre à pour pour l'ollège de Maitrise et des Cadres

Collège de Maîtrise et des Cadres GAILLARD, SCETADM, Budget. Guénard, SCETADM, Titres. VIDAL, CGR, Contrôle Recettes Marchandises. Chevallier, SCB, Service Central Personnel.



Société d'Horlogerie du Doubs

SUITE DE LA PREMIERE PAGE -C'est cela qui entraîne le ralentis-

Ne voyons point d'ailleurs ces cho-ses si lointaines dans le temps, en matière de chemin de fer; les réa-lisations ont été rapides depuis la libération, et tout ce dont nous ve-nons de parler appartient au pré-sent.

Pourquoi aussi attendrait-on le moment où l'on jugerait possible le retour intégral au régime de travail d'avant guerre et pourquoi ne s'y orienterait-on pas par étapes?

D'ores et déjà, nous réclamons un régime plus humains en faveur de nos camarades des services roulants qui connaissent des journées de tra-vail d'amplitude nettement exagé-rée? De ce côté, il y a quelque chose à faire et immédiatement. a la nécessité de rédistrible le travail et donc à la réduction du temps de travail. L'enseignement du passe doit conduire nos gouvernants à ne pas attendre que se généralisent les méfaits de la surproduction pour prendre les mesures nécessaires.

à faire et immédiatement.

Voilà comment nous comprenons le problème. Nous convenons qu'il ne se présente pas uniquement sous des aspects réjouissants, mais nous avons voulu l'examiner en réalistes. Le langage que nous venons de tenir ne plaira sans doute pas à tout le monde et douchera certaines illusions. Il plaira, nous en sommes certains, à ceux qui alment la franchise, à l'immense foule des cheminots, hommes de métier et de bon sens qui ne craignent pas de regarder la réalité en face et qui, au premier rang de leurs préoccupations, ont placé la défense de cette richesse nationale qu'est leur outil de travail. nationale qu'est leur outil de travail

MOTION du bureau fédéral

Pouvons-nous, dans les circonstan-ces présentes et immédiatement, ré-clamer une réduction du temps de travail avec le maintien des condi-tions actuelles de rémunération, ce qui équivaut, qu'on le veuille ou non, à une augmentation de sa-laires? Lo burcau fédéral, réunt le lundi 13 juillet 1949, a étudié les possibi-tités d'application de la semaine de 40 heures à la SN.C.F. dans les cir-constances présentes. Nous avons eu nos congrés de région, la question y a été discutée comme elle devait l'être; il faut bien reconnaître que les cheminots nombreux et de tous grades que nous avon entendus à ce propos comprennent parfaitement que le moment n'apparaît guère opportun pour d'éroitre une telle revendi-

Il affirme son attachement au ré-gime des 40 heures inscrit du reste dans la loi. Examinant la situation actuelle, il constate qu'elle ne se présente nullement sous les mêmes aspects qu'en 1936.

qu'en 1936.

A cette époque, la crise était due à la surproduction, en 1949 elle a pour cause la sous-consommation. Celle-ci découle de l'insufisance du pouvoir d'achat de la classe ouvrière due à l'action néfaste d'un trop grand nombre de producteurs et intermédiaires qui s'emploient à maintenir les prix à un niveau manifestement exagéré, basés sur la période de pénurie et ne tenant aucun compte de l'augmentation de la production.

Il en déduit que la réduction du

contrepartie d'une amélioration du rendement consécutive au progrès technique ou à l'application de méthodes plus rationnelles de travail. N'ayons pas peur de voir les choses en face : toute augmentation de salaires qui ne correspond pas à un accroissement de la production est une duperie. Si l'on n'a pas créé de richesses supplémentaires, on ne peut, s'en tirer qu'en augmentant le nombre des signes monétaires, c'est-à-dire en en dépréciant la valeur.

Il est tentant, bien entendu, de production.

Il en déduit que la réduction du temps de travail dans les conditions ainsi artificiellement maintenues équivaudrait à une augmentation de salaires sans accroissement de la production, c'est-à-dire sans richesses supplémentaires et, en conséquence, à un accroissement des égnes monétaires, générateur de misère.

Il est convaisses que dans le cri a-dire en en depréciant la valeur.

Il est tentant, bien entendu, de préférer la diminution du temps de travail à la réduction des effectifs, mais d'où viendront les ressources supplémentaires per met tant de maintenir à chacum la vienne de la completaire.

maintenir à chacun la rémunération convenable?

convenable?

J'entends bien ceux qui, de bonne foi, disent qu'il vaut mieux réduire la journée de travail que de rejeter des camarades au chômage; mais réfléchissent-ils qu'en compliquant encore la situațion budgétaire de la S.N.C.F. on aggravera fatalement les mesures déja prises de réduction des crédits de reconstruction et d'equipement, mesures bien plus génératrices encore de chômage, ainsi que s'en apercoivent déja nos collègues de la métallurgie et au bâtiment.

Est-ce à dire qu'il faille abandon-Des mesures transitoires analogues à gelles qui ont été indiquées pour les filières « Bureaux », « Etudes administratives » et « Magasins » seront prises dans la filière « Apprentissage » dont la hiérarchie sera le ler janvier 1951 la suivante :

Echelle 9. — Maître d'apprentissage de 2º classe ;

Echelle 11. — Maître d'apprentissage de 1º classe ;

Echelle 13. — Maître d'apprentissage de 1º classe ;

Echelle 14. — Maître d'apprentissage principal.

Toutes les nominations proyonnéss par l'application au p

Il demande dans l'immédiat un ménagement du règime de travail dux Syndicats.

Nous recommandons à nos camatice Roulant.

Nous recommandons à nos camatice Roulant.

Louis BOUTTE

COLLER, REPARER

vos modeles reduits d'avions, etc...

LACHEVILLE

CONSTRUIRE

POUR POSER

Reclassement Le TEMPS de TRAVAIL Augmentation des cotisations Tout ce progrès technique, conjugue avec le rendement toujours meilleur du cheminot français, justifiera pleinement alors une participation du personnel aux avantages nouveaux sous forme d'une réduction du temps de travail. Le budget de la Caisse de Préques et dentaires. En effet, ces presente de la Caisse de Préques et dentaires. En effet, ces presente de la Caisse de Préques et dentaires. En effet, ces presente de la Caisse de Préques et dentaires. En effet, ces presente de la Caisse de Préques et dentaires.

Le budget de la Caisse de Prévoyance en 1948 s'est soldé par un léger déficit et on était en droit d'espérer, si l'état sanitaire ne s'aggravait pas, que l'année 1949 pour rait se solder dans des conditions satisfaisantes. Il n'en est malheureusement pas ainsi. Tout d'abord, une violente épidémie de grippe s'est déclenchée fin 1948 et début 1949; mais surtout les hausses de prix qui se sont produites en 1943 et au début de 1949 jouent à plein et pesent lourdement sur le budget de la Caisse.

Les résultats des premiers mois de la convention collective.

Les résultats des premiers mois de la collective sur les médicaments tout en nous refusant le libre choix du médecin parce que nous avions les soins pharmaceutiques gratuits. Il ne s'agit pas maintenant de nous imposer le ticket modérateur sur les médicaments tout en nous refusant le libre choix du

Les résultats des premiers mois de 1949 font prévoir un déficit de un miliard 295 millions, compte tenu du supplement de recettes qui sera apporté par les majorations de retraites attribuées avec effet du ler janvier 1949.

Nous refusant le libre choix du médecin.

Notre argumentation sur le ticket modérateur appliqué aux prestations pharmaceutiques et dentaires étant reconnue exacte. l'application de cette mesure fut abandonnée.

Nous avons tous intérêt par ces temps de resserrement financier, fa-vorables aux mesures de régression sociale, a voir le budget de la Caisse de Prévoyance en équilibre. Nous avons notamment le plus grand in-térêt à conserver notre régime par-ticulier de sécurité sociale.

Plusieurs remèdes se présentaient:

mèdes à y apporter.

Plusieurs remedes se présentaient:

— Augmentation des cotisations patronales de 20 % et cela aussi bien pour les agents en activité que pour les agents en retraite.

— Recul d'environ 8 % des piliers des tranches de traitement, ou de pension soumises à retenues.

— Application du ticket modérateur de 20 % aux prestations pharmaceutiques et dentaires des agents qui jusqu'icl sont gratuites.

Au nom de notre rédération, je soulignai que certes, la faiblesse des salaires et des retraites est une cause de faiblesse pour les recettes de la Caisse de Prévoyance Mais les anéliorations à espèrer dans ce domaine ne peuvent être escomptes avant plusieurs mois. Or, le déficit de de la Caisse de Prévoyance est actuel et vu les attaques dont le régime social des cheminots est le but en ce moment, attaques qui peuvent mettre en péril l'existence même de la Caisse de Prévoyance, le st nécessaire d'agir au plus vite pour combler le déficit.

Dans ces conditions, nous acceptions:

— l'augmentation de la cotisation de 20 % en la portant de 1,80 % à 2,16.%:

— le relèvement de 8 % des pliers des tranches de traitement sur lesquelles des abattments de cotisations contre flecties de cranches de traitement sur lesquelles des abattments de cotisation combient de la portant de 1,80 % à 2,16.%:

Mais nous nous refusions à accepter le relevement de 8 % des pliers des tranches de traitement sur lesquelles des abattments de cotisation combient de la facilité qui, n'autrendation de la cotisation de la cotisation à 20 % et a décidé le recul des limites des tranches de cotisations.

Le Consell d'administration de la S.N.C.F. dans sa séance du 20 juillet de cotisation à 20 % et a décidé le recul des limites des tranches de cotisation à 20 % et a décidé le recul des l'inites des tranches de cotisations.

Le Consell d'administration de la S.N.C.F. dans sa séance du 20 juillet montant de l'augmentation de cotisation à 20 % et a décidé le recul des l'inites des tranches de cotisations.

Le Consell d'administration de recul d

Mais nous nous refusions à accep-ter l'application du ticket modéra-teur aux prestations pharmaceuti-

Aussi, des que cette situation est apparue, le Conseil d'administration de la Caisse s'est préoccupé des remèdes à y apporter.

Plusieurs remaga-— l'augmentation de 25 % est re-poussée par tous les représentants du personnel en activité ou en re-tratte

Exploitation

ble des questions catégorielles, que

malheureusement de développer ici

Louis BOUTE.

Administrateur de la Caisse de Prévoyance.

Commissions techniques

Ateliers et dépôts

Par circulaire d'information du La Conférence annuelle de notre Par circulaire d'information du 30 mai 1949, nous avons donné aux Syndicats copie des instructions du Service Technique M.T., coucernant le pourcentage des grades de maîtres ouvriers, OPFLK, VAT et OBBO des grands atellers et entretiens et dépôts. Un additif à ces instructions vient d'être communi-regions et les spécialités étaient resouré aux régions pour l'ayangement mésentées.

ment théorique est mis en applica-tion en ce cui concerne les écoles d'apprentissage. Les instructions d'apprentissage. Les instructions relatives à ces dernières mesures vont être également communiquées au les largement que possible ce programme de revendigations à programme de revendigations à la communiquées de la communique de la communiquées de la communique de la communique

l'i souhaite que des mesures soient prises sur le plan international pour établir le même régime de travail dans teus les pays de façon à ne pas renouveler la tragique expérience de les informations précises dont ils ont besoin auprès de leurs Syndicats.

tous objets en faïence, porcelaine, bakélite, bois, cuir, etc..

avec la colle cellulosique

DUROFIX

en fibre imperméable et imputrescible

EN VENTE : Quincaillerie, Bazars, Couleurs, Grands Magasins.

vos tablettes, vos consoles et tous objets sur vos murs, employer

HOTEL RECOMMANDE GRAND HOTEL DU LOUVRE ET NOTRE-DAME DE LA GARDE 99, rue de la Grotte. LOURDES (H.-P.)

> ne ratez pas vos prises! PECHEURS. CHOISISSEZ BIEN VOTRE RACINE TORTUE

NYLON MICTION | RÉSISTANCE TITE | SECTION RÉSISTANCE TITE | M/M Ag 10/100 0,500 E 26/100 2,350 Q 12/100 0,650 F | 28/100 2,700 R 14/100 0,800 H 30/100 3, S 16/100 1. L 32/100 3,300 T 18/100 1,200 M 35/100 3,800 V 20/100 1,400 N 40/100 4.888 Y 22/100 1.650 O 45/100 5,800 Z 24/100 2. P | 50/100 7. ZZ GARDLE PRÉCIEUSEMENT CE TABLEAU (

MAISONS RECOMMANDÉES



du Champs-Commun (27º année)

Renseignements gratuits

* Blanche et pure comme to pulpe de la noix de coco. * légère au foie et a l'estomac. * la plus economique à l'usage,

* parfaite pour la cuisine et lo pâtisserie

le corps gras de grande classe des fins gourmets NOUS AIDENT RESERVEZ - LEUR VOS ACHATS.

NOS ANNONCEURS

CAMARADES!

PARIS HOTEL DE L'AQUEDUC près des gares du Nord et Est 26, rue de l'Aqueduc (X* Arr.) Tél. : NORD 60-33. Hôtel pour Fonctionnaires. Chambres à la journée et au mois.

BRETAGNE THOTEL DE LA COMTESSE St Quay-Portrieux - Plage (C.-du-N.)
Eau courante - Prix modérés Tél. 1 17

LOURDES

Hôtel LAPEYRE, 15. r. Latour de-Brie onf. Ouvert toute l'année.

Hôtel FRANÇOIS REGIS, 9, rte de Pau Arr. p group Prix mod cuis fam

HOTEL LAFAYETTE (DANIEL SAYOUS, PROPRIETAIRE) 87. boulevard de la GROTTE

A L'ENTREE ET VUE SUR LES SANCTUAIRES REDUCTION AUX CHEMINOTS ET A LEUR FAMILE ECRIRE D'AVANCE

HOTEL du Printemps, 23, Bd Grotte Cuis soignée, prix mod Jard Tél 4-77 Ecrire Hotel de La VALLEE bd Pyrenees, 28 J. Cronzet, Gar conf mod jard T 5.6.

PELERINS, évitez-vous des surprises, retenez de suite vos places dans les bons notels, notre office de placement, LOUR-DES TOURISTIQUES, 6, route de Bartrés, LOURDES, se met gratuitement à votre disposition (joindre timbre pour réponse).

LOURDES Bd de la Grotte HOTEL DU DAUPHINE LA MAISON DES CHEMINOTS -

CONFORT - PRIX MODERES Hôtel de Mulhouse (Nickler); r. N. Dame SANTA-LUCIA, Av. Peyramale, T. conf. Eau courant cuis, soignee, - Tél 941 Face Pic du Gers, Ouv. t. année, chauf.

HOTEL LECUYER a l'entree des sanctu-aires, près du Pont-St-Michel - Bouleyard de la Grotte — HOTEL-RESTAURANT RECOMMANDE - PRIX FAMILLE SITE INCOMPARABLE - ASCENSEUR Téléphone : 7-09

LA PENSION de FAMILLE ST-DENIS 19, Rue Latour-de-Brie Confort - Bonne table - Prix modérés CANNES

INCROYABLE mais vrai BRASSERIE Le « TRIOMPHE », face sortie gare là gauche). - Repas 150 fr. - Bon accueil.

Le gerant : Andre PAILLIEUX. imp J E. P., 7, r., Cadet. Paris,

Fravail exécuté par des syndiques

voilà un mécanicien capable

se dit souvent d'un ouvrier qui gagne plus que tous les autres. En approfondissant, on apprend qu'il est bien, non seulement dans la pratique, mais qu'il possède aussi les connaissances théoriques nécessaires. Oui, il fait même de petites constructions. C'est qu'il ne s'est pas arrêté, il a élargi ses capacités dans le métier par un cours par correspondance. Vous dites:

Si je pouvais faire de même d'. C'et chaque mécaniclen, chaque serrurier, chaque électricien, chaque magon, chaque dessinateur, etc. le peut; il suffit de vouloir avancer. Si vous ne le croyez pas, demandez tout de suite

le livret graunt "VERS LE SUCCES"

LOUIS (Haut-Rhin).
Cette insertion sert de bon pour le
livret "VERS LE SUCCES". Déconpez-le, notez votre nom, profession et
adresse dans la marge et envoyez-la
avec un timbre de 15 francs. Ceci ne
wous chilge en rien.



VETEMENT façon 1/2 mesure à partir de



106, RUE LAFAYETTE - PARIS

VEGETALINE